



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère
de l'Éducation nationale

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEXCO)

COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Éducation nationale porte à la connaissance du public l'ouverture du **concours de recrutement d'élèves – maîtres (CREM), session de 2024**.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectue **du vendredi 20 septembre 2024 à 8 heures au mardi 15 octobre 2024 à 17 heures**.

Le CREM est ouvert aux Sénégalais titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence, âgés de **18 ans au moins** et de **30 ans au plus** au 31 décembre 2024, dans les options Français, Arabe, Daara et Anglais.

Le dossier de candidature est ainsi composé :

- une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Éducation nationale ;
- un extrait de naissance datant de **moins de six (06) mois** ou une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité **du candidat** en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- une photocopie légalisée du Baccalauréat ou de l'attestation ou une attestation spéciale du Baccalauréat ; les bacheliers de la session de juillet 2024 peuvent déposer une photocopie légalisée de leur relevé de notes ou de leur attestation de réussite ou de leur diplôme ;
- un certificat médical d'aptitude à l'Enseignement délivré par un médecin du Centre médico-social des Fonctionnaires ou un médecin exerçant dans une structure publique de santé ;
- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;
- une quittance de paiement des droits d'inscription dont le montant est fixé à dix mille francs CFA (**10 000 F CFA**).

L'inscription en ligne, la numérisation et le téléchargement des pièces constitutives du dossier sur le site internet du CREM (www.crem.education.sn) sont obligatoires pour tous les candidats.

N.B. : Il est formellement interdit de s'inscrire en ligne en utilisant la carte nationale d'identité d'autrui. Tout candidat qui se rendra coupable de cette faute verra son dossier classé sans suite, sans préjudice de sanctions administratives et pénales.

Les dossiers sont déposés auprès de l'inspecteur de l'Education et de la Formation (IEF) qui vérifie leur conformité et les transmet à l'inspecteur d'académie (IA) pour contrôle.

Tout dossier non conforme ou non accompagné d'une inscription en ligne sera classé sans suite, et les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Aucun dossier et aucune inscription en ligne ne seront validés après la date et l'heure limites de dépôt fixées au **mardi 15 octobre 2024 à 17 heures**.

Les épreuves de Présélection se dérouleront le **jeudi 24 octobre 2024 à 10 heures précises** dans les centres retenus par les inspecteurs d'académie.

Toute autre information utile relative au concours sera également disponible, en temps opportun, sur les sites internet www.education.sn et www.crem.education.sn, ainsi que dans les inspections d'Académie et les inspections de l'Education et de la Formation.

Les inspecteurs d'Académie et les inspecteurs de l'Education et de la Formation sont chargés, chacun dans sa circonscription, de faire une large diffusion du présent communiqué.

Dakar, le 9 SEPT 2024

Le Ministre de l'Education nationale



Moustapha Mamba GUIRASSY